



Conseil d'Administration du CNFPT du 28 novembre 2018

Déclaration liminaire de la délégation CGT

Christophe COUDERC vice-président du CNFPT

La dernière déclaration du Président de la République nous amène à intervenir à l'ouverture de notre Conseil d'Administration.

Le chef de l'État n'a pas hésité, alors qu'il est largement contesté sur sa politique, à faire preuve de démagogie en tapant sur un de ses boucs émissaires habituels : la fonction publique territoriale

Dans son allocution devant des Maires, réunis à l'Élysée, le Président de la République s'est livré à un vrai réquisitoire contre la FPT préfigurant ce que sera le projet de loi sur la Fonction publique annoncé pour début 2019.

À qui veut-il faire croire que le démantèlement de la Fonction publique territoriale constituerait un levier de développement des collectivités !? La CGT fait confiance au bon sens des élus qui ont su développer des politiques volontaristes et les SP, avec les équipes de professionnels territoriaux, formées par le CNFPT, afin de répondre aux besoins des populations.

Le Statut général des fonctionnaires est fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, il est avant tout une garantie pour les citoyens et les usagers des services publics.

L'unicité des trois versants la Fonction publique, garante de neutralité et d'impartialité est à renforcer non à combattre.

Si pour Monsieur Macron cela constitue un « étau », nous sommes très inquiets pour la démocratie.

Concernant le temps de travail, les protocoles en vigueur sont essentiellement le fruit de compensations à l'impossibilité financière des collectivités de rémunérer les heures supplémentaires et permettre l'attractivité de la FPT, tant les rémunérations y sont faibles.

Le service public territorial, avec ses importantes amplitudes d'ouverture, implique que 75 % des agents dépassent, souvent leurs horaires de travail (42 % travaillent le samedi et 30 % le dimanche).

Plutôt que de respecter les instances paritaires représentatives existantes (CSFPT, CNFPT), qui sont autant de lieux où la démocratie sociale s'exerce entre élus et OS, le Président en appelle à la création d'un syndicat patronal de la Territoriale, en contradiction avec son mépris affiché pour les « corps intermédiaires ».

Au passage, bonne occasion pour délester l'État de ses responsabilités. Nous appelons les élus à ne pas tomber dans ce piège.

Embaucher davantage sur la base de contrats pour « plus de souplesse » : Ces mesures s'inscrivent bien dans la ligne directrice d'Emmanuel Macron qui est de remettre en cause tous les droits collectifs, statuts, normes, au profit de l'individualisation et des rapports de gré à gré, facteur aggravant l'exploitation du travail salarié. Généraliser le recours au contrat qui plus est de droit privé aggraverait le clientélisme et dérogerait gravement à l'intérêt général.

Mal payés, soumis à des horaires atypiques, les agents territoriaux n'ont pas à subir la stigmatisation présidentielle.

De par sa composition paritaire et au-delà de nos divergences, nous devons pouvoir nous retrouver afin que de notre instance soit un véritable lieu de résistance à la volonté présidentielle et gouvernementale de démantèlement de la FPT.